BURKINA FASO

La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons

IV^{E} REPUBLIQUE

TROISIEME LEGISLATURE DE TRANSITION

Session permanente

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

COMMISSION DES AFFAIRES ETRANGERES, DE LA DEFENSE ET DE LA SECURITE (CAEDS)

RAPPORT POUR AVIS

DOSSIER N°002 : RELATIF AU PROJET DE LOI PORTANT ABROGATION DE LA LOI N°032-2001/AN du 29 NOVEMBRE 2001 PORTANT CHARTE DES PARTIS ET FORMATIONS POLITIQUES AU BURKINA FASO, DE LA LOI N°008-2009/AN DU 14 AVRIL 2009 PORTANT FINANCEMENT DES PARTIS ET FORMATIONS POLITIQUES ET DES CAMPAGNES ELECTORALES ET DE LA LOI N°009-2009/AN DU 14 AVRIL 2009 PORTANT STATUT DE L'OPPOSITION POLITIQUE AINSI QUE SON MODIFICATIF N°046-2013/AN DU 17 DECEMBRE 2013

Présenté au nom de la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS) par le député **Wiloho COULIBALY**, rapporteur.

Février 2026

L'an deux mil vingt-six et le jeudi 05 février de 14 heures 30 minutes à 16 heures 00 minute, la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS) s'est réunie en séance de travail, sous la présidence du député Jean Marie KOMBASSERE, Président de ladite Commission, à l'effet de donner son avis sur le projet de loi portant abrogation de la loi n°032-2001/AN du 29 novembre 2001 portant charte des partis et formations politiques au Burkina Faso, de la loi n°008-2009/AN du 14 avril 2009 portant financement des partis et formations politiques et des campagnes électorales et de la loi n°009-2009/AN du 14 avril 2009 portant statut de l'opposition politique ainsi que son modificatif n°046-2013/AN du 17 décembre 2013.

La CAEDS, saisie pour avis, a désigné le député Wiloho COULIBALY en qualité de rapporteur pour prendre part aux travaux de la Commission des affaires générales institutionnelles et des droits humains (CAGIDH), saisie au fond. Ces travaux se sont déroulés, le mercredi 04 février 2026 sous la présidence du député Linda Gwladys OUEDRAOGO/KANDOLO, présidente. La CAGIDH a auditionné le Gouvernement, de 11 heures 13 minutes à 12 heures 30 minutes et de 12 heures 35 minutes à 14 heures 06 minutes. Outre la CAEDS, les commissions générales, saisies pour avis, étaient représentées ainsi qu'il suit :

- la Commission du développement durable (CDD), par le député Kiswindsida Aguératou OUEDRAOGO ;

- la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH), par le député Arnaud Yentéma TINDANO ;

- la Commission des finances et du budget (COMFIB), par le député Némata Brigitte ZOUNGRANA.

L'ordre du jour de la séance de travail de la CAEDS a porté sur les points ci-après :

- compte rendu des travaux de la CAGIDH ;
- appréciation et avis de la CAEDS.

I. COMPTE RENDU DES TRAVAUX DE LA CAGIDH

Le rapporteur a présenté le compte rendu en deux points :

- audition du Gouvernement ;
- débat général.

I.1 AUDITION DU GOUVERNEMENT

Le Gouvernement a présenté le projet de loi en trois points :

- contexte et justification ;
- processus d'élaboration du projet de loi ;
- présentation du projet de loi.

Ces différents points sont contenus dans le rapport de la CAGIDH.

I.2 DEBAT GENERAL

Au terme de l'exposé du Gouvernement, les commissaires ont exprimé des préoccupations qui ont porté sur :

- l'existence, dans l'histoire politique du Burkina Faso, d'une suspension ou d'une dissolution de partis politiques par le Gouvernement et les enseignements tirés ;

- le point des ressources publiques allouées aux partis et formations politiques tant pour leur fonctionnement que pour leurs campagnes électorales depuis l'adoption, en 2009, de la loi sur le financement des partis et formations politiques et des campagnes électorales ;

- la disponibilité, auprès du Gouvernement, de l'évaluation des patrimoines des partis et formations politiques qui seront reversés dans le patrimoine de l'Etat.

II- APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION

A l'issue du compte rendu du député rapporteur, la Commission note que le projet de loi s'inscrit dans la dynamique de refondation de l'Etat.

En conséquence, la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité émet un avis favorable à l'adoption du présent projet de loi d'abrogation.

Ouagadougou, le 05 février 2026

Le Président

Jean Marie KOMBASSERE

Le Rapporteur

Wiloho COULIBALY

SEANCE D'ADOPTION DU JEUDI 05 FEVRIER 2026

LISTE DE PRESENCE DES DEPUTES

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOM (S)	QUALITE	GROUPE CONSTITUE
1.	**KOMBASSERE Jean Marie**	**Président**	**FDS**
2.	**COULIBALY Wiloho**	**Vice-président**	**PP**
3.	**SANGARE Moussa**	**1er Secrétaire**	**FDS**
4.	**SAWADOGO Moussa**	**2e Secrétaire**	**FVR**
5.	BIKIENGA Boubacar	Membre	FDS
6.	COULIBALY Sibiri	Membre	FDS
7.	COULIBALY Sié François d'Assise	Membre	PDCE
8.	SAVADOGO Pawindé Edouard	Membre	FDS
9.	SAWADOGO Issa	Membre	OSC
10.	TRAORE Boureima	Membre	FVR

DEPUTE ABSENT EXCUSE

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOM (S)	QUALITE	JUSTIFICATION
1.	SOMA Abdoulaye	Membre	En mission

LISTE DU PERSONNEL ADMINISTRATIF

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOM (S)	QUALITE
1.	BALBONE Idrissa	Conseiller
2.	BAMOGO Jérôme	Administrateur des services législatifs
3.	KI séverin Pascal Issa	Administrateur civil
4.	OUEDRAOGO Nestor	Agent de liaison

PERSONNEL ADMINISTRATIF ABSENT-EXCUSE

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOM (S)	QUALITE	JUSTIFICATION
1.	TAPSOBA/ROAMBA Diane Clotilde	Assistante de direction	Raison sociale